

Paris, le 18 janvier 2021

## **Le conseil d'administration du SNEMG renouvelle sa confiance au bureau**

L'assemblée générale du Syndicat national des généralistes enseignants (SNEMG) s'est réunie par visioconférence compte tenu des circonstances sanitaires. Conformément aux statuts, la moitié du conseil d'administration a été renouvelée. Le nouveau conseil d'administration s'est réuni et a élu le nouveau bureau composé comme suit :

<u>Président :</u>	<b>Dr Anas Taha,</b>	(Paris)
<u>Vice-présidente :</u>	<b>Dr Sabine Bayen,</b>	(Lille)
<u>Secrétaire général :</u>	<b>Dr Sébastien Leruste,</b>	(La Réunion)
<u>Secrétaire général adjoint :</u>	<b>Dr Arnaud Gouget,</b>	(Dijon)
<u>Secrétaire général adjoint :</u>	<b>Dr Jean Marc Franco,</b>	(La Réunion)
<u>Trésorier :</u>	<b>Dr Cyrille Vartanian,</b>	(Nantes)
<u>Trésorier adjoint :</u>	<b>Dr Marc Chanelière,</b>	(Lyon)

### **Le bureau détaille les grands axes du SNEMG pour l'année à venir :**

#### 1) Lutte contre les retards de rémunération des MSU

Le SNEMG constate que les retards de rémunération des MSU se poursuivent. Ces retards intolérables n'en sont pas moins prévisibles compte tenu de l'absence de priorisation de leur rémunération par les universités et d'un nombre désormais conséquent de MSU. Tant que les responsables politiques refuseront de prendre leurs responsabilités en encadrant les délais de paiement de la maîtrise de stage, aucune solution ne pourra être trouvée.

#### 2) Revalorisation de rémunération des MSU

Malgré leur communication trompeuse, ni Agnès Buzyn ni Olivier Véran ne se sont distingués par une décision en faveur d'une revalorisation de la maîtrise de stage qui reste la même depuis... 1997. Il n'est pas acceptable que le temps d'encadrement des étudiants qui se déroule sur le temps de soin des MSU n'évolue pas. Le SNEMG demande à ce que la revalorisation évolue dès 2021 de 600 à 800 euros par mois d'encadrement pour tous les MSU.

#### 3) Accès des MSU aux ressources bibliographiques des universités

Les MSU sont impliqués dans l'encadrement des étudiants en formation, comme pour la direction de leurs thèses. Ces tâches sont en adéquation avec leur fonction universitaire. Ils n'ont pourtant aucun accès aux ressources bibliographiques des universités. Au-delà du symbole désastreux sur la vision qu'ont les universités de leur fonction, comment espérer proposer un encadrement de qualité si les MSU n'ont accès à aucune ressource bibliographique pour former et se former ?

#### 4) Réforme du statut d'enseignant associé

Le statut des enseignants associés de médecine générale (maîtres de conférences et professeurs) repose sur des postes prévus pour des missions à durée déterminée, nécessitant leur renouvellement triennal. Ces postes précaires ne sont plus cohérents avec l'implication pérenne des enseignants associés au sein des départements de médecine générale. Ces postes doivent évoluer et correspondre à l'engagement actuel des enseignants associés au sein des départements de médecine générale.

Dr Anas TAHA  
Pour le bureau du SNEMG